

DEC123137INSB

**Décision portant nomination de Mme KNIBIEHLER Martine aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

**Vu** la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme KNIBIEHLER Martine, IRHC CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des actions avec la Mission Interdisciplinaire. Elle sera également en charge du transfert technologique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme KNIBIEHLER Martine demeure affectée à Fédération de Recherche en biologie de Toulouse (FR3451).

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 Mme KNIBIEHLER Martine percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14)

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs